



Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers

Addenda du document d'orientation 2010/01

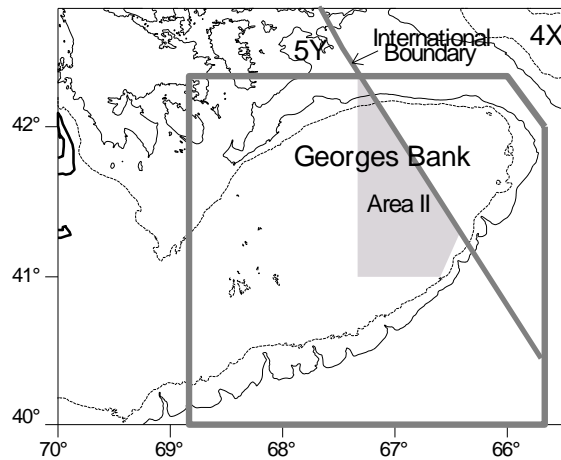
Le Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST), créé en 2000, est un comité mixte du gouvernement et de l'industrie composé de représentants du Canada et des États-Unis. Ce comité a pour but d'orienter les stratégies de pêche et les processus de partage et de gestion des ressources qui sont adoptés par les autorités canadiennes et américaines à l'égard des stocks transfrontaliers de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune du banc de Georges. En août 2010, la directive du COGST pour l'année de pêche 2011 a été transmise aux deux pays. En janvier 2011, les États-Unis ont adopté l'*International Fisheries Clarification Act* (l'Act) qui reconnaît l'entente canado-américaine concernant le partage des ressources transfrontalières et qui accorde de la souplesse quant à la période de rétablissement et aux exigences de niveaux de prises pour la limande à queue jaune du banc de Georges en vertu de la *Magnuson-Stevens Fishery Conservation and Management Act* qui sont mises en œuvre par le *Northeast Multispecies Fishery Management Plan*.

En raison de l'adoption de l'Act et du fait que les exigences réglementaires et du plan de gestion des États-Unis ont limité la capacité du COGST à négocier un niveau de prises partagé pour la limande à queue jaune du banc de Georges, les gestionnaires des États-Unis ont demandé au COGST de réexaminer leur directive sur le total autorisé des captures (TAC) de 2011. Les deux discussions reposaient sur le rapport du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) sur l'état des stocks 2010/05 et la stratégie de pêche du COGST pour ce stock, mutuellement adoptée. Le présent addenda documente les directives découlant d'un examen plus approfondi mené par le COGST le 9 février 2011.

Limande à queue jaune du banc de Georges [5Zhjmn, 522, 525, 551, 552, 561, 562]

Directive originale

Le COGST a conclu que le TAC combiné du Canada et des États-Unis le plus approprié pour l'année de pêche 2011 pour la limande à queue jaune du banc de Georges était de 1 900 tm. Un TAC de 1 900 tm en 2011 correspond à une faible probabilité de dépassement de $F_{réf}$ (< 25 %) et devrait entraîner une augmentation de 10 % de la biomasse médiane de 2011 à 2012. Le COGST a noté que la biomasse augmente et est à son plus haut niveau depuis 1974. Malgré la récente réémergence d'une tendance rétrospective, ce qui est une source de préoccupation, la mortalité par pêche en 2008 et en 2009 était de 0,15; ce chiffre est inférieur à la valeur du $F_{réf}$ de 0,25. La part de chaque pays pour l'année 2010 est fondée sur une combinaison des prises historiques (10 % de la pondération) et de la



répartition de la ressource d'après les relevés au chalut (90 % de la pondération). La combinaison de ces facteurs accorde 55 % du TAC aux États-Unis et 45 % du TAC au Canada, soit un quota national de 1 045 tm pour les États-Unis et de 855 tm pour le Canada.

Critères de réexamen

L'adoption de la *Clarification Act* a permis au COGST d'envisager un plus haut niveau de prises pour l'année de pêche 2011, à condition que les objectifs de conservation de l'entente ne soient pas compromis. Les contraintes précédentes avaient entraîné un important risque de rendre le processus du COGST inefficace et de perdre les avantages de la collaboration.

Directives révisées

Le COGST a conclu que le TAC combiné du Canada et des États-Unis le plus approprié pour l'année de pêche 2011 pour la limande à queue jaune du banc de Georges était de 2 650 tm. Un TAC de 2 650 tm en 2011 correspond à une faible probabilité de dépassement de $F_{\text{réf}}$ (< 25 %) et devrait entraîner une augmentation de 5 % de la biomasse médiane de 2011 à 2012 (figure 1). Malgré la récente réémergence d'une tendance rétrospective, ce qui est une source d'incertitude, la mortalité par pêche en 2008 et en 2009 était de 0,15 (ce chiffre est inférieur à la valeur du $F_{\text{réf}}$ de 0,25), et la biomasse des individus d'âge 3 + est à son plus haut niveau depuis 1974. La part de chaque pays pour l'année 2011 est fondée sur une combinaison des prises historiques (10 % de la pondération) et de la répartition de la ressource d'après les relevés au chalut (90 % de la pondération). La combinaison de ces facteurs accorde 55 % du TAC aux États-Unis et 45 % du TAC au Canada, soit un quota national de 1 458 tm pour les États-Unis et de 1 192 tm pour le Canada.

Pendant les discussions, il a été noté qu'un total présumé de prises de 1 956 t de limandes à queue jaune pour l'année civile 2010 a été utilisé pour la prévision des risques de dépassement de $F_{\text{réf}}$. Les données préliminaires indiquent que le Canada a enregistré des prises d'environ 220 tm par rapport à son quota de 756 tm pour l'année de pêche se terminant le 31 décembre 2010. Le COGST a conclu que ce niveau de prises au Canada entraînera probablement une mortalité par pêche plus basse en 2010 et une biomasse plus élevée que les prévisions originales de l'analyse des risques au début de 2011.

Malgré les incertitudes dans l'évaluation du stock, le niveau révisé de prises représente un très faible risque de dépassement de $F_{\text{réf}}$ si on utilise le modèle d'analyse de population virtuelle à série fractionnée utilisé par le CERT pour évaluer les stocks.

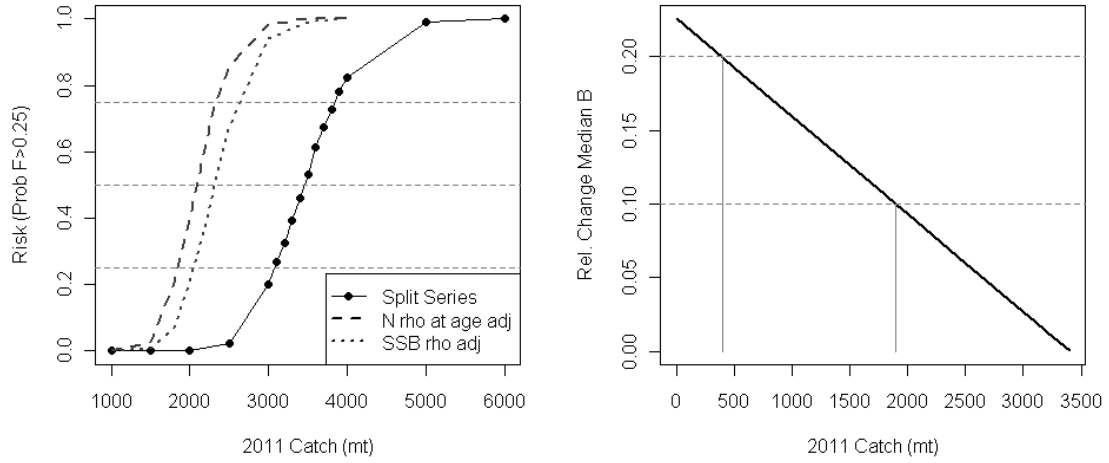


Figure 1. Risque de dépassement de $F_{ref} = 0,25$ et changement relatif dans la biomasse médiane (rapport du CERT sur l'état des stocks 2010/05).